



## Les leviers d'actions pour la mise en place de zones santé

### Une Zone Santé pour un vieillissement actif

La capacité à se mouvoir de façon autonome et active est un facteur qui encourage un vieillissement en santé<sup>1</sup>. Ainsi, assurer un accès convivial et sécuritaire aux établissements de santé est une initiative relevant de l'engagement à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de la population en général. C'est ce constat qui guide le concept de Zone Santé, inspiré de la zone scolaire. La démarche entourant la Zone Santé a permis d'identifier trois principes auxquels devrait répondre l'aménagement des abords des établissements de santé<sup>2</sup>.

Considérant la nature complexe et spécifique du réseau de la santé et des services sociaux québécois, l'application de ces principes rencontre toutefois des défis. C'est pourquoi la démarche Zone Santé identifie trois leviers d'action permettant de répondre aux enjeux relatifs à l'aménagement des abords des établissements de santé.

#### Rappel des principes d'aménagement<sup>2</sup> de la Zone Santé :

- Proposer un aménagement du site sécuritaire et à échelle humaine
- Assurer l'intégration du site aux différentes échelles de planification
- Favoriser l'aménagement de parcours conviviaux

Pour de plus amples renseignements sur les défis de la mobilité des aînés et sur les solutions d'aménagement aux abords des établissements de santé, consultez les fiches :

1 Centre d'écologie urbaine de Montréal (2021). *Diagnostic de la mobilité des aînés aux abords des établissements de santé*.

2 Centre d'écologie urbaine de Montréal (2021). *Les solutions d'aménagement pour les établissements de santé*.

Les centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS) ont vu le jour en 2015 dans la foulée de la réorganisation du réseau de la santé. Les centres intégrés, au nombre de 22 (13 CISSS et 9 CIUSSS), relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), tout comme les centres hospitaliers universitaires (CHU). Les CISSS et CIUSSS peuvent regrouper plusieurs types d'installations aux missions différentes, notamment des centres d'hébergement de longue durée (CHSLD), des centres jeunesse et des centres locaux de services communautaires (CLSC). Aux divers champs d'action correspondent autant de directions. Les CISSS et CIUSSS sont responsables de planifier, de coordonner, d'organiser et d'offrir à la population de leur territoire l'ensemble des services sociaux et de santé selon les orientations et les directives du MSSS.

## Les leviers d'actions pour l'adoption de zones santé

**1** Identifier un interlocuteur privilégié

**2** Créer des espaces de concertation

**3** Recourir aux outils réglementaires municipaux

**1** Identifier un interlocuteur privilégié

L'identification d'un interlocuteur en matière de mobilité et d'accessibilité apparaît comme un levier d'action incontournable dans le succès de l'application du concept de Zone Santé. Cet interlocuteur agit à titre de facilitateur afin de relayer les informations et faire des liens vers d'autres ressources au sein du réseau. Il peut être chargé de veiller au développement d'une vision globale et concertée et d'en assurer la prise en charge ainsi que le suivi.

Ce rôle peut incomber aux CISSS et CIUSSS, mais il est également possible d'imaginer que des acteurs externes puissent remplir de telles fonctions. En effet, à l'heure actuelle, certains organismes travaillent de pair avec les institutions du réseau de la santé et des services sociaux et agissent à l'occasion comme interlocuteurs privilégiés.

Depuis 2016, le MSSS compte sur un réseau de répondants responsables du développement durable (DD) présents dans chaque région sociosanitaire du Québec. Les répondants sont chargés de rédiger une politique de DD et de créer un comité de DD avec des représentants des différentes directions de l'établissement et des partenaires locaux.

**Le comité de développement durable** est ainsi tout désigné pour être cet interlocuteur privilégié. Toutefois, le mandat de ces comités est vaste et la mobilité ne figure pas toujours en tête des priorités. Le fait de reconnaître l'importance de la mobilité comme vecteur de DD et de formaliser sa prise en compte dans le mandat des comités, tout en consacrant les budgets nécessaires, peut permettre de consolider ce rôle.



## 2 Créer des espaces de concertation

Afin de réaliser des aménagements qui répondent aux besoins des usagers et de favoriser la réalisation de projets cohérents et conséquents, la participation d'acteurs de divers horizons est essentielle. Facilitée par l'identification d'un interlocuteur (1<sup>er</sup> levier), la **création d'espaces de concertation** s'impose comme deuxième levier d'action. En effet, la réalisation de projets est parfois entravée par l'organisation du travail en silo alors que les aménagements gagnent à être pensés en collaboration avec toutes les parties prenantes. Ainsi, la concertation avec les acteurs externes, notamment les municipalités, la communauté et les usagers, permet d'envisager des espaces multifonctionnels en adéquation avec les besoins réels des diverses parties prenantes.

Parmi les interlocuteurs ayant participé à la démarche Zone Santé, nombreux ont mentionné une plus grande facilité à mener à bien des projets lorsqu'il y a arrimage. La création d'espaces de concertation favorise la possibilité de **saisir les occasions**, aussi bien en ce qui concerne les projets à venir que les financements possibles, pour une mise en commun ou un phasage optimal.

## 3 Recourir aux outils réglementaires municipaux

Les outils réglementaires municipaux peuvent s'avérer des leviers importants pour réaliser des aménagements cohérents, sécuritaires, conviviaux et à échelle humaine aux abords des établissements de santé. On peut par exemple recourir au règlement de zonage pour favoriser l'implantation de ces établissements en milieu mixte. D'autres outils de planification réglementaire permettant à la municipalité de développer une vision d'ensemble pour un secteur donné, tel qu'un programme particulier d'urbanisme (PPU), peuvent également être utilisés.

Par ailleurs, dans un objectif de valorisation des différentes manières de se rendre aux établissements de santé, il est pertinent de tenir compte de l'accessibilité aux réseaux de transport en commun et de déplacement actif. Pour cela, exiger, en vertu du règlement de zonage, un plan de gestion des déplacements aux établissements accueillant un large public, constitue une possibilité. Il est également pertinent de s'arrimer aux grands projets de transport en commun tôt dans le processus. Les autorités organisatrices de transport sont ainsi des intervenants clés auxquels s'adresser.





Intersection sécurisée pour accéder à l'hôpital, agrémentée d'une zone de repos et d'attente ombragée.  
© CEUM



Supports à vélo couverts sur le terrain de l'hôpital.  
© CEUM



Le circuit piétonnier donne accès à une promenade en bordure du lac.  
© Ville de Cowansville



Circuit piétonnier réalisé grâce à la collaboration entre la municipalité, l'hôpital et le palais de justice.  
© CEUM

À titre d'exemple, le PPU de la Ville de Cowansville est très intéressant. Conçu autour de l'hôpital régional, le PPU mise sur le caractère « santé » du secteur. Les abords de l'hôpital présentant un fort potentiel de développement, le PPU prévoit un milieu mixte pour que des services complémentaires y soient proposés à proximité et viennent ainsi diversifier le milieu de vie. Les infrastructures piétonnes et cyclables occupent également une place centrale dans la vision du secteur afin de favoriser la mobilité active. L'expérience de Cowansville démontre d'ailleurs comment la création du circuit piétonnier a été facilitée par son intégration au PPU, soutenant ainsi la concertation des acteurs.

## La Zone Santé pour concrétiser les efforts du milieu

La pauvreté des aménagements aux abords des établissements de santé ne reflète pas une lacune de connaissances ou un manque de volonté. En effet, les défis liés à la réalisation d'aménagements relèvent plutôt de la multiplicité des acteurs à concerter et du flou entourant la prise en charge des questions d'aménagement, ce qui complique la concrétisation et l'arrimage de tels projets. Les leviers d'action présentés dans cette fiche proposent des pistes de solution permettant d'envisager la systématisation de zones santé et ainsi de mener à bien les efforts des acteurs œuvrant au sein du réseau de la santé et des services sociaux ayant à cœur le bien-être des usagers.

978-2-924108-42-0

Un projet de



En collaboration avec



L'ANONYME



Table de concertation  
des aînés de l'île de Montréal

En partenariat avec :

